

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
COURBEVOIE

①1 N° de publication : **3 086 312**

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **19 09362**

⑤1 Int Cl⁸ : *E 04 F 13/07 (2019.01), B 44 C 1/18*

⑫

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITE

A3

②2 **Date de dépôt** : 23.08.19.

③0 **Priorité** : 26.09.18 DE 20 2018 004 445.8;
25.03.19 DE 20 2019 001 359.8.

④3 **Date de mise à la disposition du public de la demande** : 27.03.20 Bulletin 20/13.

⑤6 **Les certificats d'utilité ne sont pas soumis à la procédure de rapport de recherche.**

⑥0 **Références à d'autres documents nationaux apparentés** :

Demande(s) d'extension :

⑦1 **Demandeur(s)** : *Wirth Eva* — DE.

⑦2 **Inventeur(s)** : *Wirth Eva*.

⑦3 **Titulaire(s)** : *Wirth Eva*.

⑦4 **Mandataire(s)** : CABINET FLECHNER.

⑤4 **Revêtement mural.**

⑤7 **Revêtement mural.**

L'invention concerne un revêtement mural sous la forme d'une frise (4) ou d'un autocollant pour carrelage (14), qui est appliqué sur une surface murale (1, 2) ou carrelée, comprenant au moins un corps porteur doté d'une face avant visible et d'une face arrière caractérisé en ce que au moins une partie de la face avant visible comporte un film lenticulaire imprimé et/ou doté d'images collées à l'arrière

Figure pour l'abrégé : Fig.

FR 3 086 312 - A3



Description

Titre de l'invention : Revêtement mural

- [0001] L'invention concerne un revêtement mural sous la forme d'une frise ou d'un autocollant pour carrelage, qui est appliqué sur une surface murale ou carrelée, comprenant au moins un corps porteur avec une face avant visible et une face arrière.
- [0002] Afin d'aménager les surfaces murales dans une pièce, celles-ci peuvent être pourvues, par exemple, d'un enduit brut, d'un enduit fin ou même d'un papier peint. Dans la mesure où un papier peint est utilisé, une couche de peinture peut en outre être appliquée, de couleur assortie aux meubles et renouvelée à intervalles plus espacés. Spécialement dans les chambres d'enfant, on souhaite créer une décoration des murs agréable et convenant à un enfant, qui doit être adaptée selon l'âge aux loisirs ou aux intérêts changeants. Ceux-ci peuvent être, par exemple, des clubs sportifs et leurs joueurs célèbres, ou des héros de cinéma. De tels revêtements muraux peuvent être prévus pour recouvrir complètement au moins un mur. Une frise, collée à une hauteur attrayante sur un papier peint mural, peut également être utilisée. La frise consiste généralement en une bande de papier dotée d'une face avant visible et d'une face arrière, collée par exemple à l'aide d'un adhésif sur la surface murale. Les frises connues comportent, par exemple, une impression adaptée au papier peint utilisé, de sorte qu'il existe un motif uniforme. Alternativement, un mur peint peut être pourvu d'une frise assez discrète mais conçue selon les souhaits de l'enfant.
- [0003] De plus, les salles de bains équipées de carreaux blancs uniformes sont souvent décorées avec des autocollants ou stickers. Pour ce faire, par exemple, on utilise des matières plastiques adhésives ou des décalcomanies qui peuvent être retirées des carreaux plus tard et peuvent être adaptées à tous les goûts en raison de leurs possibilités de design.
- [0004] Afin d'augmenter l'attractivité d'une telle frise ou d'un tel autocollant de carrelage, la mission de la présente invention est la préparation d'une frise ou d'un autocollant de carrelage, remplissant une revendication optique particulière et pouvant être fabriqué de manière économique.
- [0005] Il est prévu pour remplir la mission conformément à l'invention qu'au moins une partie d'une face avant visible de la frise ou d'un autocollant de carrelage comporte un film lenticulaire imprimé et/ou avec des images collées à l'arrière. D'autres configurations avantageuses peuvent être déduites des revendications dépendantes.
- [0006] Par l'utilisation d'un film lenticulaire au moins dans certaines zones de la frise ou de l'autocollant pour carrelage, il est possible de créer une image qui est différente sous différents angles, ce qui accroît l'attention de l'observateur et en particulier dans les chambres d'enfants, les salles de bains ou les cuisines.

- [0007] Les effets optiques pouvant être obtenus avec le film lenticulaire consistent par exemple en des effets 3D, des images dotées de profondeur, la représentation d'images basculantes ou changeantes jusqu'à la création d'animations fluides. Bien entendu, des combinaisons de ces effets sont possibles. Pour produire un effet 3D, les images sont produites dans des plans de profondeur individuels, par exemple à la manière de décors de théâtre, et une image tridimensionnelle disposée derrière le film lenticulaire est produite à partir de ceux-ci. En revanche, pour les images changeantes ou pour les animations, deux images de sortie ou plus sont divisées en bandes étroites, qui sont alternativement fixées l'une à l'autre sur la face arrière du film lenticulaire. En règle générale, les images produites avec un logiciel spécial sont disposées sur la face arrière du film lenticulaire. Dans ce cas, la face arrière du film lenticulaire correspond à la face se détournant de la face du film optiquement structurée, c'est-à-dire prévue avec les lentilles. La complexité des effets optiques augmente avec le nombre d'images sur lesquelles est basée l'information d'image et qui sont imprimées ou collées sur la face arrière du film lenticulaire. Par exemple, la combinaison de deux images est suffisante pour des images basculantes à deux phases. En traitant plusieurs images, il est possible de créer des séquences de mouvements multiphases ou complètes, mais aussi des effets de zoom ou de morphing. Les animations sont ainsi formées de la même manière que dans un folioscope (ou « flipbook »), à partir d'une pluralité d'images individuelles avec une transition essentiellement fluide des unes aux autres. On utilise de préférence dans ce cas une animation à quatre images. Par la réalisation sur les frises ou autocollants pour carrelage d'un film lenticulaire avec des images imprimées et/ou collées, il résulte une mise en valeur visuelle particulière, qui attire à chaque fois l'attention de l'observateur.
- [0008] Tant avec les frises qu'avec pour les autocollants, l'utilisation d'un film lenticulaire crée la possibilité d'une individualisation des espaces, ce qui offre par exemple une infinité de possibilités créatives dans les chambres des enfants. Il en va de même pour les salles de bains destinées aux enfants ou même aux adultes et comportant des motifs pour enfants ou d'autres motifs, par exemple des logos de clubs de football ou d'autres clubs sportifs pour lesquels on éprouve un attachement profond qu'on souhaite rendre évident à travers des autocollants appropriés.
- [0009] Dans ce cas, il est facilement possible que, dans un mode de réalisation spécial, toute la partie avant consiste en un film lenticulaire et que, par conséquent, des images changeantes qui s'étendent sur un motif soient agencées sur toute la frise. Cependant, il est également possible que plusieurs films lenticulaires avec des éléments d'image différents soient agencés comme répartis sur toute la longueur de la frise, ce qui permet par exemple de se concentrer sur un sujet, par exemple.
- [0010] En outre, il est possible qu'une pluralité de films lenticulaires avec différents

éléments d'image soient disposés à distance l'un de l'autre sur la frise, ce qui leur permet de se fondre directement l'un dans l'autre ou d'être à distance les uns des autres.

- [0011] En ce qui concerne les autocollants pour carreaux, ceux-ci sont de préférence adaptés à la taille du carreau respectif, de sorte que des petits formats de carreau aussi bien que des grands formats de carreaux peuvent être pris en compte. Plus les carreaux sont grands, plus les possibilités de création à l'aide des films lenticulaires et les possibilités graphiques sont étendues.
- [0012] Dans ce cas, le film lenticulaire peut être lié au matériau porteur par adhérence et/ou par complémentarité de forme, en particulier par collage, couture et soudage du film lenticulaire au corps porteur.
- [0013] Il est également possible que le film lenticulaire et le corps porteur soient encadrés par une bande latérale, la bande latérale pouvant avoir le cas échéant une faible largeur, de sorte qu'elle pénètre à l'arrière-plan et est à peine perceptible.
- [0014] Dans un autre mode de réalisation préféré, il est prévu que le film lenticulaire doté d'images collées à l'arrière soit contrecollé au dos avec une couche de support en papier et/ou en tissu, qui sert de corps porteur et peut être collée directement sur la surface du mur ou du carreau. Il est également possible pour la fixation du film lenticulaire que les bords du film lenticulaire doté d'images collées à l'arrière soient sertis et comprennent le corps de support. En outre, il est possible que le film lenticulaire soit collé, repassé, cousu ou soudé sur la face avant, ce qui garantit également une longue durée de vie.
- [0015] Dans un autre mode de réalisation préféré de l'invention, il est prévu que le corps porteur soit muni à l'arrière d'un adhésif sensible à la pression, l'adhésif sensible à la pression comportant un film protecteur décollable qui, après avoir été décollé, permet une fixation directe de la frise ou de l'autocollant pour carrelage sur le mur ou la surface carrelée.
- [0016] Dans un mode de réalisation particulier du concept de l'invention, il est prévu que le corps de support puisse être décollé d'un mur ou d'une surface carrelée, sans résidus, et puisse être réutilisé plusieurs fois. Cela garantit que, lors d'une rénovation ou d'une transformation des surfaces murales, la même frise ou le même autocollant pour carrelage puissent être réutilisés et éventuellement collés dans une position différente sur le mur ou la surface carrelée.
- [0017] La particularité de la présente invention réside dans le fait qu'une frise ou un autocollant pour carrelage connu en soi reçoit une amélioration visuelle significative, qu'au moins une surface partielle de la frise ou de l'autocollant de carrelage est recouverte d'un film lenticulaire, de préférence la totalité de la surface de la frise ou de l'autocollant de carrelage. Le film lenticulaire utilisé dans ce cas peut être équipé de motifs convenant aux enfants et produit des images animées possédant un caractère tri-

dimensionnel, augmentant ainsi l'attractivité de ces frises ou autocollants. Le film lenticulaire doté d'images déposées à l'arrière peut être conçu aussi bien bidimensionnel que tridimensionnel et représente, par exemple, des motifs sportifs ou des sportifs connus ou, en fonction de l'intérêt des enfants, des motifs de film connus et des artistes individuels ainsi que des représentations picturales d'animaux, de dessins animés, de personnages de roman ou de bandes dessinées et peuvent être échangés avec d'autres personnages ou images lorsque les goûts changent.

[0018] L'invention sera à nouveau expliquée à l'aide des figures.

[0019] Sont représentées :

[0020] Fig. 1 une représentation spatiale de deux murs en vue en perspective, et

[0021] Fig. 2 une représentation spatiale d'une salle de bain en vue en perspective.

[0022] La figure 1 montre une vue en perspective de la représentation spatiale d'une chambre, et ainsi deux murs 1 et 2 sont représentés, formant par exemple un coin de la pièce. Les murs 1, 2 sont éventuellement pourvus d'un papier peint 3, mais peuvent également être peints. Sur les murs 1, 2 se trouve une frise 4 parcourant la circonférence, disposée à une hauteur correspondante, par exemple pour une chambre d'enfant. La frise 4 est généralement constituée d'un corps porteur sur lequel un film lenticulaire est appliqué, par exemple collé, lequel est prévu doté d'un design graphique 5, qui n'est montré que de manière indicative sans choix d'un motif particulier sur la figure 1. La frise 4 est munie à l'arrière d'un film adhésif et peut donc être collée directement sur les murs 1, 2. Il est également possible d'utiliser un matériau adhésif conventionnel, qui est utilisé par exemple pour les papiers peints. Le design réalisé par le film lenticulaire peut dans ce cas s'étendre sur toute la longueur de la frise 4, mais il existe également la possibilité que le film lenticulaire ne soit présent que sur une partie de la frise 4, qui peut être interrompu par une coloration. Ainsi, il est possible de placer des déroulements individuels du même type ou de types différents sur une frise 4. Par la frise 4 réalisée de cette manière, la pièce, de préférence une chambre d'enfant, reçoit une mise en valeur optique spéciale, qui, selon les souhaits des enfants ou des adolescents, peut contenir des motifs sportifs ou des athlètes connus, des motifs de film ou des artistes individuels ainsi que des représentations d'animaux, de dessins animés, de personnages de romans ou de bandes dessinées, caractérisée un déroulement changeant en raison du film lenticulaire utilisé.

[0023] La figure 2 montre également, dans un agencement spatial, deux murs 10, 11, ici des murs de salle de bain, qui sont recouverts de carreaux 12. Dans l'exemple de réalisation représenté, les carreaux 12 ne s'étendent que jusqu'à une certaine hauteur, de sorte que la zone supérieure des murs 10, 11 puisse être peinte. Les carreaux 12 sont ici partiellement pourvus d'un autocollant pour carreaux 14, lequel est équipé d'un film lenticulaire. Ces autocollants pour carreaux 14 sont pourvus d'un motif 15, qui est

uniquement indiqué de manière symbolique, sans montrer de motif spécifique. Dans ce cas, l'agencement des autocollants pour carreaux 14 peut être réalisé dans les zones où des espaces ouverts suffisamment grands sont présents et où aucun objet hygiénique n'est fixé au mur ou au sol. Le design de la salle de bain est donc individuellement possible. Dans certains cas, une variété d'autocollants pour carreaux 14 alignés crée une sorte de frise ou un motif arbitraire peut être obtenu par un autre agencement des autocollants individuels. Chaque autocollant pour carreaux est équipé d'un film lenticulaire, de sorte que, par exemple, on peut utiliser des emblèmes de club ou des joueurs sélectionnés et, le cas échéant, des personnages de roman, de bande dessinée ou de dessin animé.

[0024] **Liste des désignations :**

- 1 Mur
- 2 Mur
- 3 Papier peint
- 4 Frise
- 5 Design
- 10 Mur
- 11 Mur
- 12 Carrelage
- 14 Autocollant pour carrelage
- 15 Motif

Revendications

- [Revendication 1] Revêtement mural sous la forme d' une frise (4) ou d'un autocollant pour carrelage (14), qui est appliqué sur une surface murale (1, 2) ou carrelée, comprenant au moins un corps porteur doté d'une face avant visible et d'une face arrière caractérisé en ce que au moins une partie de la face avant visible comporte un film lenticulaire imprimé et/ou doté d'images collées à l'arrière.
- [Revendication 2] Revêtement mural selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'intégralité de la face avant consiste en un film lenticulaire.
- [Revendication 3] Revêtement mural selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que plusieurs films lenticulaires dotés d'éléments d'image séparés sont agencés répartis sur la longueur de la frise (4).
- [Revendication 4] Revêtement mural selon la revendication 1, 2 ou 3, caractérisé en ce que au moins un carreau (12) est recouvert d'un film lenticulaire.
- [Revendication 5] Revêtement mural selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que plusieurs films lenticulaires dotés d'éléments d'image séparés sont agencés à distance l'un de l'autre ou reliés l'un à l'autre sur la longueur de la frise (4).
- [Revendication 6] Revêtement mural selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que le film lenticulaire est relié par adhérence et/ou par complémentarité de forme au matériau porteur.
- [Revendication 7] Revêtement mural selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que le film lenticulaire et le corps porteur sont directement collés, cousus ou soudés l'un à l'autre.
- [Revendication 8] Revêtement mural selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que le film lenticulaire et le corps porteur sont sertis par une bande latérale.
- [Revendication 9] Revêtement mural selon l'une des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que le film lenticulaire, doté d'images collées à l'arrière est laminé au dos avec une couche porteuse en fibre de papier et/ou en tissu, laquelle fait office de corps porteur.
- [Revendication 10] Revêtement mural selon l'une des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que les bords du film lenticulaire doté d'images déposées à l'arrière sont sertis.
- [Revendication 11] Revêtement mural selon l'une des revendications 1 à 10, caractérisé en ce que le film lenticulaire est collé, repassé, cousu ou soudé sur la face avant.

- [Revendication 12] Revêtement mural selon l'une des revendications 1 à 11, caractérisé en ce que le corps porteur est prévu à l'arrière avec un adhésif sensible à la pression.
- [Revendication 13] Revêtement mural selon l'une des revendications 1 à 12, caractérisé en ce que l'adhésif sensible à la pression est prévu avec une couche protectrice décollable.
- [Revendication 14] Revêtement mural selon l'une des revendications 1 à 13, caractérisé en ce que le corps porteur doté d'un adhésif sensible à la pression peut être décollé d'une surface murale sans résidu et réutilisé plusieurs fois.

[Fig. 1]



